

« Plusieurs possibilités pour investir dans le vin »

Lorsque l'on souhaite se créer une cave patrimoniale et acquérir des Grands Crus avec une optique d'investissement, savoir comment s'y prendre peut paraître fastidieux. Acheter ses vins soi-même, se faire accompagner ? A quoi faut-il être attentif et vigilant ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

1. Se constituer sa cave patrimoniale soi-même

Vous êtes suffisamment connaisseur en vin pour gérer vos achats. Vous pouvez stocker vos bouteilles chez vous et souhaitez gérer votre cave vous-même. Vous avez une connaissance du marché et des réseaux de revente suffisantes pour gérer la revente de vos bouteilles au bon moment et sur les bons réseaux. Vous maîtrisez votre investissement du début à la fin.

Le plaisir est maximum et les risques sont portés par vous-même, en fonction de vos objectifs de performance. En revanche, ce modèle ne permet malheureusement pas de tracer, de conserver et de revendre dans les meilleures conditions. Par ailleurs, il faut noter que le montant de TVA payé ne sera jamais récupéré, ce qui constitue déjà une première perte automatique non récupérable.

2. Via une société de gestion

Il est également possible d'investir via une société de gestion : vous investissez via un produit d'investissement dit de « fonds », enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ou au capital d'une société, qui a un modèle quasi-similaire et dont les titres proposés au public peuvent être visés par l'AMF. Vous détiendrez un pourcentage du fonds ou de la société, qui elle-même détient des bouteilles de vins.

Les fonds d'investissement sont spéculatifs et n'apportent pas de valeur ajoutée au monde du vin. Le Private Equity permet une création de valeur et des possibilités de défiscalisation. Un modèle de fonds pourrait tout à fait exister s'il rentre dans un modèle de valorisation mais nous n'en connaissons pas à ce jour.

3. Avec un Mandataire de gestion avec une offre non enregistrée par l'AMF : à proscrire !

Les mandataires de gestion existent depuis un peu plus de 5 ans. L'investisseur délègue à un mandataire tout ou partie des prestations ci-après : sélection, achat, stockage, gestion, revente et livraison. L'investissement est individualisé par client ; ce dernier peut donc faire ses propres arbitrages entre consommation et revente.

Que ce soit l'or, les voitures de collection, l'art, ces mandataires n'ont pas le droit d'exercer sur le territoire français sans obtenir un enregistrement de leurs offres auprès de l'AMF. A proscrire donc.

4. Via un Mandataire de gestion avec une offre enregistrée par l'AMF comme U'Wine

Ce sont des mandataires de gestion enregistrés par l'AMF en tant que « Intermédiaire en Biens Divers » (IBD). Les premiers mandataires ont été enregistrés en 2014. Gage de qualité, de sérieux, ces sociétés offrent une meilleure protection que les mandataires non enregistrés. Ces mandataires respectent la réglementation AMF. C'est essentiel pour assurer un investissement en toute sécurité. Pour chacun de ces acteurs, il existe une fiscalité à l'entrée et à la sortie.

Une fois cette analyse faite, il faut aussi être attentif à plusieurs facteurs-clés pour réussir son investissement.

La performance de votre investissement passe par plusieurs éléments : la rigueur de la sélection des vins, la sécurisation de leur prix d'achat, la fiabilité de la cotation pour assurer une liquidité et la transparence sur les coûts : frais de gestion, fiscalité à la revente et commissions

La protection de votre investissement : la diversification d'un portefeuille est clé, tant en terme de domaines que de millésimes pour diversifier le risque. Les conditions de stockage des vins doivent également être scrutées à la lettre, tout comme la capacité à revendre les bouteilles.

Enfin, dernier élément important pour ce type d'investissement de diversification, **le plaisir !** Lorsqu'il s'agit de vin, il s'agit toujours de plaisir : puis-je déguster une partie de mes vins ou puis-je en découvrir certains grâce à mon intermédiaire ? Y a-t-il un sens derrière cet investissement ?

Avant de se lancer dans l'investissement dans le vin, il est donc nécessaire d'étudier les types d'acteurs, d'analyser leur pertinence et leur fiabilité ainsi que leur réputation. Cet investissement peut être une excellente diversification patrimoniale s'il est réalisé dans les bonnes conditions, en prenant en compte les facteurs clés de succès et en choisissant le bon intermédiaire.

Le parcours de Thomas Hébrard
Président, U'Wine

Né dans les vignes et héritier d'une longue tradition viticole depuis 1832, Thomas Hébrard étudie à l'Estaca, Supaéro et HEC. C'est en 2010, qu'il crée U'Wine, société française de négoce en vins et obtient en 2014 l'enregistrement AMF pour son offre Mandat U'Wine. Il conçoit, gère et optimise la cave des particuliers du monde entier en leur donnant accès aux 1% des meilleurs vins des plus beaux terroirs. Il lance l'offre U'Wine Grands Crus, visée par l'AMF en 2019 à destination des professionnels du patrimoine. Cette offre est éligible au dispositif du remploi apport-cession, particulièrement intéressante pour les chefs d'entreprise.